



Stanstead-Est

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 2026-03 CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Stanstead-Est,

QUE lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, le conseil municipal de la municipalité de Stanstead-Est a présenté et déposé le règlement numéro 2026-03 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 2026-03 sera faite lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19 h 30 à l'Hôtel de ville situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est ;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est durant les heures d'affaires, et sur le site internet à l'adresse <https://www.stansteadest.ca/conseil-municipal/> ;

DONNÉ À STANSTEAD-EST, ce 25e jour du mois de mars 2026.

ÉTIENNE LOIGNON-BUTEAU
Directeur général et greffier-trésorier